

Événement : HR Tech Montréal(«27951) Solutions de gestion Horizons RH Inc.			
Dates d'activités : : 19-04-03 au 19-04-04		N° du kiosque :	
Entreprise :		Téléphone :	
Nom du demandeur :		Télécopieur :	
Adresse :		Courriel :	
Ville :	Province :	Pays :	Code postal :
Signature du demandeur :			Date :
Nous avons lu les conditions des pages 1 et 2 de ce bon de commande et les acceptons			

NOTES IMPORTANTES

- AUCUNE

PRIX EN VIGUEUR DU 1 ^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2018			Prix anticipé jusqu'au 19-04-03	Prix régulier	Prix lors du montage et de l'événement	MONTANT
DESCRIPTION	QUANTITÉ					
3500-106 15A - 120 V (1500W) prise régulière	x		152,00 \$	191,00 \$	229,00 \$	=
3500-110 15A - 208V - monophasé	x		285,00 \$	357,00 \$	428,00 \$	=
3500-111 15A - 208V - triphasé	x		285,00 \$	357,00 \$	428,00 \$	=
3500-112 20A - 120V - monophasé	x		211,00 \$	264,00 \$	316,00 \$	=
3500-113 20A - 208V - monophasé	x		388,00 \$	483,00 \$	581,00 \$	=
3500-116 30A - 208V - monophasé	x		470,00 \$	586,00 \$	703,00 \$	=
3500-117 30A - 208V - triphasé	x		470,00 \$	586,00 \$	703,00 \$	=
3500-129 60A - 208V - triphasé <input type="checkbox"/> Camlock OU <input type="checkbox"/> Hubble	x		585,00 \$	732,00 \$	878,00 \$	=
3500-132 100A - 208V - triphasé <input type="checkbox"/> Camlock OU <input type="checkbox"/> Hubble	x		835,00 \$	1044,00 \$	1252,00 \$	=
3500-135 200A - 208V - triphasé - Camlock	x		1 085,00 \$	1 355,00 \$	1 626,00 \$	=
3500-138 400A - 208V - triphasé - Camlock	x		1 505,00 \$	1 881,00 \$	2 257,00 \$	=
3500-201 Prise plafond 15A- 120V (1500W)	x		331,00 \$	414,00 \$	497,00 \$	=

Veuillez nous informer si vous utilisez des équipements européens et fournir leurs fiches techniques.

Calcul de vos besoins électriques : préciser le type d'appareil que vous désirez brancher.

Pour plus de détails, consulter la page suivante, dans la section Conditions de ventes, sous Calcul de vos besoins électriques.

Les commandes de service placées après le début du montage sont sujettes à approbation et frais supplémentaires. ↓

PAIEMENT REQUIS À L'AVANCE

Le paiement complet doit accompagner la commande de service.
La date de réception du paiement détermine la tarification qui sera utilisée.

Téléphone : 514 871-5871 Sans frais : 1 888 871-5871 Télécopieur : 514 868-6622 infotechno@congresmtl.com	Société du Palais des congrès de Montréal 159, rue Saint-Antoine Ouest, 9 ^e étage Montréal (Québec) H2Z 1H2	MONTANT :	=
		TAXES TPS/TVQ (14,98%) : Inclus la taxe provinciale et fédérale	=
		TOTAL :	=

Chèque (CAD ou USD) : <input type="checkbox"/>	Payable à l'ordre de : Société du Palais des congrès de Montréal
--	---

Carte de crédit : <input type="checkbox"/> MasterCard <input type="checkbox"/> Visa <input type="checkbox"/> American Express

N° de carte : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> - <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> - <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> - <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	Date d'expiration (MM/AA) <input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/>
---	---

Titulaire de la carte :

Signature du titulaire :

Tous les prix sont en dollars canadiens. Les prix, conditions et taxes peuvent être modifiés sans préavis

No TPS : R121570600 - No TVQ : 1006 388 422

Suite en page 2...

Veuillez remplir et retourner le formulaire par courriel ou par télécopieur.
Les commandes téléphoniques ne sont pas acceptées.



Exemple de plan à fournir

Dimension du kiosque : _____

Votre n° de kiosque : _____

**POSITIONNEMENT PARTICULIER
OU KIOSQUE DE 20 X 20 PI (6,10 X 6,10 m) ET PLUS**

- Si le plan n'est pas fourni, le service sera placé à la discrétion du maître électricien du Palais (ex : 10 pi x 10 pi (3,05 X 3,05 m))
- Indiquer les dimensions de votre kiosque (plan obligatoire, 20 pi x 20 pi (6,10 x 6,10 m) et plus)
- Indiquer l'emplacement des sorties électriques
- Indiquer les numéros des kiosques adjacents et/ou allées

N° de kiosque adjacent (ou allée) _____

N° de kiosque adjacent (ou allée) _____

N° de kiosque adjacent (ou allée) _____

Échelle : 1 carré = 2 pi²
Veuillez préciser l'utilisation d'une échelle différente : 1 carré = _____

N° de kiosque adjacent (ou allée) _____

CONDITIONS DE VENTES

- Toute prise de courant sera amenée à un emplacement à notre discrétion si aucune information ne nous est transmise lors de la commande initiale. Si un positionnement particulier est nécessaire ou **pour les kiosques de 20 x 20 pi (6,10 x 6,10 m) et plus**, vous devez, lors de votre commande, joindre un plan de positionnement des sorties électriques afin de bénéficier du tarif anticipé
- Les prix indiqués sont valables pour toute la durée de l'événement (maximum 7 jours). Autres services disponibles, prix sur demande.
- Il est **strictement interdit de partager ou redistribuer le courant électrique** loué par un exposant ou pour le compte d'un exposant. Tout exposant ou compagnie qui aura passé la commande de service électrique **assumera le coût du ou des service(s) électrique(s) fournis aux autres kiosques en supplément** des services d'électricité qu'il aura commandés.
- Le client est responsable du matériel loué pendant toute la durée de l'événement, montage et démontage inclus, et sera facturé pour tout bris, dommage, perte ou vol d'équipement(s) mis à sa disposition par le Palais des congrès de Montréal.

(a) Calcul de vos besoins électriques :

- Éclairage : vérifier la puissance (Watts) de vos ampoules et le multiplier par le nombre d'ampoules à installer
- Équipement : vérifier les spécifications (puissance, voltage, ampérage, phase) inscrites sur vos équipements

(b) Frais de main-d'œuvre : applicables en cas de modification(s) du positionnement des sorties électriques pendant la période de montage et les commandes spéciales. Facturation après prestation du service (au taux horaire en vigueur) :

- Pour les salles situées au 5^e étage, excepté 517, les installations électriques peuvent engendrer des coûts supplémentaires.
- Tout branchement électrique en provenance du plafond sera sujet à l'approbation du maître électricien du Palais des congrès de Montréal.
- Le raccordement des prises aux équipements du client doit être exécuté par le personnel du Palais et entraîne des coûts de main-d'œuvre et d'équipements s'il y a lieu.

VOLTAGE ET AMPÉRAGE :

- Voltage : 120, 208 et 600 (60 Hz). Autres voltages disponibles sur demande.
- Pour les 200 ampères et plus : le coût ne comprend pas le câblage nécessaire au raccordement, fourni et installé par le client de façon sécuritaire.
 - Afin de prévenir une surcharge des circuits, l'exposant n'est pas autorisé à ajouter du wattage / ampérage.
 - Tous les gradateurs doivent obligatoirement être de type triphasé.
 - Le maître électricien du Palais des congrès de Montréal pourrait refuser un raccordement si l'installation ne respecte pas les normes du Palais des congrès de Montréal.
 - Tout branchement ou autre installation électrique (moteur, etc.) doit être approuvé par le maître électricien du Palais.
 - Tous les moteurs de plus de 1/3 CV, fournis par l'exposant, doivent être munis **D'UN DÉMARREUR MAGNÉTIQUE ET D'UN INTERRUPTEUR MANUEL.**
 - Des tests de voltage, avant branchement ou mise en marche de votre équipement, peuvent prévenir de sérieux dommages.
 - Pour votre sécurité, l'installation d'un onduleur ou d'un capteur de tension électrique pour vos ordinateurs et appareils est conseillée.
 - Le Palais des congrès de Montréal ne peut être tenu responsable des fluctuations de voltage ou des pannes de courant temporaires.

ANNULATION ET RÉCLAMATION :

- Aucuns frais ou pénalité ne sera facturé au client si ce dernier annule le service avant la période de montage.
- 50 % du prix du service faisant l'objet de l'annulation sera facturé au client si ce dernier annule le dit service pendant la période de montage.
- 100 % du prix du service faisant l'objet de l'annulation sera facturé au client si ce dernier annule le dit service en tout temps après la période de montage.
- Pour être prise en considération, toute réclamation devra être présentée avant la clôture de l'exposition.